

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Enquête publique "FROMENTAUX"

De : Lea Dumas <ldumas037@gmail.com>

Date : 10/07/2022 17:18 reçu le 22/07/2022 à 11h49

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Monsieur le Président de la commission d'enquête,

Je viens par ce courrier vous signaler que je suis contre le projet D'Engie Green qui prévoit l'implantation de 3 **éoliennes géantes** dont 2 à moins de 600 mètres de mon habitation.

L'éolien industriel pose beaucoup plus de problèmes qu'il n'en résout :

- 1) Nuisance sonore ainsi que visuelle. « Le développement des éoliennes constitue une atteinte grave au patrimoine des Français, à leurs paysages, à leur bien-être quotidien... » pour Stéphane Bern. Comment ne pas partager son opinion ?
 - 2) L'énergie éolienne est plus que variable dans le temps. Il est alors obligatoire de pouvoir s'appuyer sur une autre ressource.
 - 3) Les interférences avec les ondes : téléphone, ordinateur, télévision.
 - 4) L'éolien constitue un véritable danger sur la faune et la flore : oiseaux migrateurs, élevage, fuite de la faune, etc : « Il peut aussi y avoir des désordres physiologiques, des acouphènes comme quand on sort d'un concert, ou des risques de perte d'audition permanente qui peuvent entraîner la mort de certains animaux » selon Madame Marine Emeline Pettes, chercheuse en écologie.
 - 5) Baisse conséquente de la valeur immobilière, minimum 20%, attestée par les Tribunaux de Grande Instance « considérant que la proximité d'un parc éolien constitue un trouble dépassant les contraintes admissibles du voisinage par l'impact visuel du paysage dégradé, par des nuisances auditives tout aussi permanentes altérant la vie quotidienne et par une dépréciation évidente de la valeur du domaine ».
 - 6) Perturbations lumineuses : conséquence d'un balisage lumineux attirant sans cesse l'œil.
 - 7) L'avis des riverains est-il toujours pris en compte ? En effet, il est remarqué régulièrement un manque évident de concertation avec les riverains et parfois les communes. Dans notre cas notre parole est-elle entendue ?
 - 8) Comment sont recyclées les pales ? « Si le carbone et la fibre de verre sont recyclables séparément, ils sont, dans le cas des pales, noyés dans la résine en époxy ou en polyester. La difficulté est d'enlever cette résine, dont le processus thermo durcissant est difficilement réversible. » selon l'Ademe. A l'heure actuelle, la seule solution trouvée est d'enterrer les pales. Est-ce très écologique ? Cela n'est-il pas une façon de polluer les sols ?
- Une autre solution existe : réutiliser les pales dans le mobilier urbain ou leur combustion dans cimenteries comme énergie. Selon Fabien Bouglé ce procédé serait source d'émission de CO2 et générerait des gazs cancérigènes.
- 9) Selon l'article L 515-44 du Code de l'environnement « La distance minimale d'éloignement entre un mat éolien et une habitation est de 500 m quelle que soit la taille de la commune ». Lorsqu'une éolienne mesure 150 m et qu'une autre fait plus de 200m comment est-il possible que la distance à respecter soit la même ?

Pour finir, je tiens à donner quelques précisions personnelles.

Mon compagnon et moi-même avons décidé d'investir à Puyrassou, lorsque nous étions âgés de 22 ans. Aujourd'hui nous en avons 25 et ce projet était le projet de toute une vie. En effet, nous souhaitons également fonder notre petite famille et nous vivons l'implantation d'éoliennes très très mal. En effet, j'ai toujours vécu ici et je ne veux pas que mes enfants grandissent avec ces agressions permanentes. Je veux qu'ils puissent évoluer dans les mêmes conditions que mon enfance ; faire son jardin de manière paisible, se promener dans les champs, regarder la faune et la flore s'épanouir dans nos campagnes.

Dire oui à un tel projet :

C'est accepter de dénaturer nos chemins et nos paysages, d'arracher nos magnifiques arbres, etc.

C'est réduire une partie de la faune présente autour de nous.

C'est tolérer le manque évident de prise en considération de l'opinion publique.

C'est faire preuve d'une absence totale d'empathie envers les habitants des communes de la Meyze et de Nexon.

C'est détruire nos rêves et nos projets.

C'est dire adieu à notre tranquillité et sérénité.

Vous remerciant vivement de bien vouloir mettre ce courrier au dossier de l'enquête publique, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la commission d'enquête, en l'expression de nos sincères salutations.

Léa DUMAS